



Café-Philo

Samedi 14 avril, Maison de la Philo
Qu'est-ce qu'être quelqu'un de bien ?

Discussion philosophique conviviale et découverte de la pensée de Ruwen Ogien

Questions :

Qu'est-ce qu'être quelqu'un de bien ?

Pour être quelqu'un de bien, faut-il faire le bien ?

Peut-on être cessé d'être quelqu'un de bien en essayant de faire le bien ?

Peut-on être quelqu'un de bien sans rien faire ?

Comment sait-on si autrui est quelqu'un de bien ?

Introduction

On peut considérer que la plupart des gens essaient d'être des gens biens. C'est un enjeu moral très particulier : il ne s'agit alors pas de parvenir à faire des actions bonnes, mais à parvenir à se construire comme un individu bon. Pour réfléchir à cette question, nous nous appuyons sur la philosophie de Ruwen Ogien (1949-4 mai 2017), qui défend l'éthique minimale, une éthique qui réduit l'éthique à un minimum de principes. Elle fournit un cadre simple pour évaluer la moralité de nos actions. Elle s'oppose aux conceptions maximales qui voient la morale « partout » et prétendent dicter à chacun la façon de vivre sa vie.

Les trois principes de l'éthique minimale

Ruwen Ogien défend une éthique minimale et s'oppose aux morales maximalistes, qui veulent réguler la vie des individus de façon démesurée et envahissante. Il note un **penchant spontané au maximalisme moral**, telle qu'elle avait déjà été identifiée par John Stuart Mill : il y a « une tendance naturelle ou universelle de l'être humain, qui ferait de chacun de nous le membre virtuel d'une police morale, toujours disposée à juger « immorales » certaines actions, certaines façons de

vivre ou certaines façons de penser, même lorsqu'elles ne causent aucun tort direct à qui que ce soit » (p. 23). Les jugements spontanés du sens commun ne sont pas un fondement légitime pour une morale.

« Les conceptions minimalistes de la morale se proposent de limiter leur domaine. Elles recommandent de réserver l'application du mot « immoral » aux relations injustes envers les autres (humiliation, discrimination, exploitation et manipulation cyniques, atteintes aux droits, gestion des relations par la menace, la violence ou d'autres formes de contrainte, etc.) et d'éviter de l'utiliser pour évaluer tout ce qui, dans nos façons de vivre, nos pensées, nos actions, ne concerne que nous-mêmes, ce que nous faisons entre personnes consentantes, ou nos relations envers des choses abstraites (Dieu, la Patrie, la Nature, la Société, l'Homme etc.) » (p. 23)

1. Principe de non-nuisance. Ne pas nuire aux autres. C'est-à-dire ne pas causer délibérément et directement des dommages injustes. Ce principe nous demande de ne pas nuire aux personnes vivantes concrètes et de n'intervenir que si quelqu'un tente de leur causer du tort. Ce principe a été énoncé par John Stuart Mill en 1859 dans *De la Liberté*. Selon ce principe, la seule raison légitime d'interférer avec les affaires des autres est d'empêcher que du tort soit causé à autrui. La société n'est légitime à utiliser la force ou la réprobation morale que dans une situation : lorsque l'action d'un individu risque de nuire à d'autres. Les actions qui ne concernent que soi-même ou celles qui ne nuisent à personne ne sont pas du ressort de la société. Elle n'a pas à les interdire ou les empêcher. Comme tous les principes généraux, le principe de non-nuisance fait l'objet de plusieurs interprétations. L'éthique minimale accepte donc une version particulière du principe et précise ce qu'elle entend par « nuire » et « autrui ».

Qui sont les autres ? Le principe de non-nuisance nous demande de ne pas causer de dommages aux personnes physiques, concrètes. Il exclut d'emblée qu'on puisse nuire à des entités abstraites ou symboliques : Dieu, la patrie, la nature, la dignité humaine par exemple. Nuire, c'est nuire à des êtres vivants concrets, qui subissent des dommages contre leur gré. Dans cette perspective, on ne nuit pas : aux morts (ils n'existent plus), aux générations futures (ils n'existent pas encore), aux objets inanimés (ils n'existent pas), aux valeurs (mêmes actuelles), à tout ce qu'on peine à désigner comme une entité concrète.

Qu'est-ce que nuire ? Nuire consiste à causer directement et délibérément du dommage à autrui

contre son gré. Il s'agit de dommages qu'on doit pouvoir dire « injustes » d'une façon ou d'une autre. L'éthique minimale désigne ce genre d'action sous plusieurs termes : « nuire », « causer un dommage injuste », du « tort », un « préjudice ». De son point de vue, toutes ces formules sont équivalentes. Nuire suppose d'abord causer un dommage, c'est-à-dire engendrer une dégradation d'état : faire passer d'un état donné à un autre, pire que le précédent. C'est ce qui arrive quand on est volé ou brutalisé : notre état est moins bon après le vol ou l'agression. Mais s'il n'y a pas de dommage, ou s'il n'y a aucune procédure concevable qui permette d'établir, on ne parlera pas de nuisance. Ce dommage peut être causé intentionnellement. Les dommages qu'on cause de façon involontaire et les conséquences non intentionnelles de notre action ne comptent pas comme nuisance. Pensez au suicide : la tristesse éprouvée par les proches n'est pas causée intentionnellement par le suicidé donc ce n'est pas un acte immoral. C'est un dommage non-intentionnel. Le dommage doit aussi être direct, c'est-à-dire être produit personnellement par l'agent. Les dommages indirects, qui ont lieu parce qu'on n'a pas agi pour les empêcher, ne relèvent pas du principe de non-nuisance. Selon l'éthique minimale, il faut utiliser un autre principe pour les prendre en compte. Enfin, ce dommage ne devrait pas avoir été consenti au préalable. Dans un match de boxe ou des pratique sadomasochistes, les participants ont donné leur accord pour recevoir certains dommages. Ils ne subissent aucun préjugé, dans la mesure où le cadre auquel ils ont consenti est respecté. Pour conclure, un **dommage doit être intentionnel, direct et non-consenti**. De façon générale, le dommage doit pouvoir être dit « injuste » sous un aspect important. En épousant quelqu'un, on provoque parfois un dommage émotionnel intense chez sa famille ou ses soupirants : il n'est pas pour autant injuste de se marier.

Nuisance et offense : la position de l'éthique minimaliste

Ce qui nuire n'est pas : L'objectif de l'éthique minimale n'est pas de réduire les libertés au nom de victimes imaginaires. Elle se méfie des crimes sans victime, sans auteur, ou dont les auteurs ne pouvaient ni prévoir ni empêcher les souffrances qu'ils ont provoquées. Ce que l'éthique minimale cherche à éviter, ce sont les atteintes graves à l'intégrité physique ou psychologique des personnes (ou à certains de leurs droits fondamentaux). Elle rejette donc les usages trop larges du principe de non-nuisance, qui conduisent à avoir la nuisance partout, quitte à détourner le principe de son esprit d'origine. Ce rejet s'exprime de deux façons : **1. en distinguant « nuire » et « offenser »** 2. **En justifiant l'assistance à personne en danger par un autre principe moral que la non-nuisance.**

Nuire n'est pas offenser : Les blasphèmes, les œuvres artistiques subversives ou les signes religieux ostentatoires peuvent « offenser ». Il s'agit d'actes qui peuvent offenser par leur

référence à des entités abstraites.

Le principe de non-censure considère qu'il faut empêcher « l'extension abusive qui est donnée à la notion de préjudice. Elle inclut de plus en plus fréquemment les « offenses », c'est-à-dire les préjudices émotionnels. Or (...) c'est parce que ces souffrances dites « émotionnelles » sont vagues, qu'elles peuvent être ressenties sans qu'il y ait l'intention de nuire, qu'elles pourraient être infinies et conduire au moralisme généralisé. » (p. 95)

« De façon plus générale, si le principe de non-nuisance demandait vraiment de protéger les personnes de tout ce qui pourrait froisser leur susceptibilité et pas seulement des actes qui visent *intentionnellement* à les blesser, la vie dans les sociétés démocratiques et pluralistes seraient-elle encore possible ? » (p. 96)

2. Principe d'égalité de considération : Considérer chacun également.

Autrement dit, éviter les formes les plus grossières de discrimination et prendre en compte les revendications importantes de chacun. C'est un principe qui nous invite à ne pas faire d'ingérence dans la vie d'autrui pour des raisons qu'il n'accepterait pas. Le principe d'égalité de considération exige de donner à chaque voix une même considération, une même attention.

Ruwen Ogien s'oppose également au **paternalisme** : « cette attitude qui consiste à vouloir protéger les gens d'eux-mêmes ou à essayer de faire leur bien sans tenir compte de leur opinion. » (p. 14). Il y a deux façons de vouloir protéger les gens d'eux-mêmes : le **moralisme** (protéger les gens d'eux-mêmes au nom de la morale positive d'une société donnée) et le **paternalisme** (protéger les gens d'eux-mêmes au nom de principes universels tels que la dignité ou la nature humaine). Être quelqu'un de bien, ce n'est pas vouloir forger les autres à notre image. Il défend une « conception morale d'ensemble qui donne un rôle plus central aux demandes d'aide ou aux revendications de droits, qu'aux offres d'assistance ou de charité, aussi généreuses soient-elles. » (p. 117). Les paternalistes ont tendance à criminaliser des actes qui posent pour seul problème le fait qu'ils provoquent des sentiments de dégoût et de désapprobation morale. Or le sentiment ne peut être la mesure du Bien. Quand on cherche son bonheur de façon privée et que cette recherche ne porte aucun préjudice à personne, l'Etat et la loi n'ont pas à légiférer.

Au-delà des lois d'Etat, le paternalisme est proche d'un certain perfectionnisme lorsqu'il est porté par des individus. Le perfectionnisme serait le penchant à vouloir que chacun réalise la perfection

de la nature humaine : « Il m'a toujours semblé qu'il n'y avait aucune raison de laisser à la philosophie morale le douteux privilège de pontifier sur ce qu'est une vie réussie, de donner des recettes de bonheur, de préférer des conseils de sagesse, et de prétendre savoir ce qui est bien pour les autres sans tenir compte de leur avis, en développant, par exemple, des théories « perfectionnistes » fondées sur l'idée qu'il existerait une forme d'excellence humaine dont ces théories détiendraient les critères » (p. 137)

« Personne ne veut être forcé à faire ce qu'il ne veut pas faire au nom de raisons qu'il ne reconnaît aucunement, ce qui signifie que personne ne veut qu'on le protège de lui-même ou qu'on cherche à faire son bien sans tenir compte de son opinion. » (p.118). L'un des soucis, dans cette théorie, concerne les cas où les personnes sont dans une incapacité provisoire ou durable de faire des choses, d'être décisionnaires et de choisir en connaissance de causes leurs actions.

Le principe d'égalité de considération va de pair avec une certaine d'impartialité : l'idée de donner la même valeur à tous, au-delà des préférences personnelles et subjectives.

3. Principe d'indifférence morale du rapport à soi : ce qu'on se fait à soi-même ne relève pas de la morale. La morale concerne uniquement notre rapport aux autres. Les actions qui ne concernent que nous-mêmes (notre corps, nos choix personnels) n'ont rien à voir avec l'éthique. Les dommages indirects qui ont lieu parce qu'on n'a pas agi pour les empêcher, ne relèvent pas du principe de non-nuisance. Selon l'éthique minimale, il faut utiliser un autre principe pour les prendre en compte.

« Je soutiens en effet que ce que nous faisons de nous-mêmes n'a *aucune* importance morale. »

« Selon le principe d'asymétrie morale en général, le bien ou le mal qu'on se fait volontairement à soi-même n'a *pas la même importance* morale que le bien ou le mal qu'on fait volontairement aux autres. » (p. 25). Par suite, Ogien s'oppose aux morales qui sont centrés sur le soin de soi, sur le bien-être individuel : il s'agit certes de pratiques qui apportent du bien à l'individu, mais elles n'ont pas de valeur morale. « Affirmer que la morale ne peut concerner *que* le rapport aux autres par définition impliquerait, par exemple, que l'éthique des vertus des Anciens, qui accorde une priorité morale au rapport à soi, est illogique ou inintelligible. » (p. 27).

Il n'existe pas de devoirs moraux envers soi-même, comme le démontrent plusieurs arguments :

- il s'agit en réalité de **devoirs liés à des principes abstraits** : ce serait alors des obligations non-contractuelles. Dans l'exemple kantien de la masturbation, il s'agit d'une pratique immorale pour Kant car elle contrevient aux principes de la conservation de l'espèce et au principe de la nature. Or ces deux principes sont abstraits.
- Il s'agit de des **préceptes de prudence**, ou à considérations d'ordre esthétique ou social.
- En outre, la notion de devoir morale envers soi contredit le **principe de liberté** : elle tente de « nier notre liberté de faire ce que nous voulons de notre vie et de disposer de notre corps comme nous l'entendons. » (p. 57) Or, pour Ogien, nous en avons le droit tant que nous ne nuisons pas à autrui.
- Certains principes moraux envers autrui **perdent leur sens** si on les applique à soi : gratitude, justice, charité. Il est cynique de dire que « charité bien ordonnée commence par soi-même ».
- Il s'agit en réalité de devoirs moraux qui **concernent autrui** : Kant parle de devoirs moraux envers soi-même tels que l'interdiction du mensonge, de l'avarice et de la servilité. En réalité, autrui est en jeu ici.
- La notion de devoir envers soi est **contradictoire** : on est à la fois le créancier et le débiteur, l'émetteur et le récepteur, l'acteur et le bénéficiaire. C'est l'individu qui bénéficie de son action.

Le problème du bon samaritain

Bien que Ruwen Ogien soit attaché au principe de non-nuisance, il considère tout de même qu'il y a un devoir moral à intervenir lorsqu'une personne est en danger physique. En revanche, cela ne s'applique pas pour les dangers moraux ou religieux. Dans ce cas, il s'agit d'ingérence.